

Le plan de financement de l'économie

L'ESSENTIEL

- **Le plan français répond à deux enjeux pour les banques** : leur fournir des liquidités à moyen terme (1) tout en leur offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres (2).
- Ces mesures déclinées partout en Europe, avec le soutien de la Commission Européenne et de la Banque Centrale Européenne, ont commencé à apaiser le marché du crédit en ramenant la confiance dans le secteur bancaire.
- Pour autant, l'Etat n'a pas fait pas un chèque en blanc aux banques : **le Gouvernement a demandé des contreparties aux institutions financières en matière d'éthique et de financement de l'économie.**

LES CHIFFRES CLES

- **320 Mds €** : c'est le plafond de la garantie accordée par l'Etat pour permettre aux banques de se refinancer.
- **40 Mds €** : c'est le plafond de la garantie accordée par l'Etat pour renforcer les fonds propres des banques ou prendre des participations au capital.
- **3 à 4 %** : c'est le pourcentage d'augmentation du montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers sur lequel les banques se sont engagées **soit 75 Mds €.**

Pourquoi un plan français pour lutter contre la crise financière ?

- Depuis quelques semaines, l'Europe affronte l'une des plus graves crises financières de l'histoire. Elle s'est fortement aggravée depuis la faillite de Lehman Brothers le 18 septembre : **c'est une véritable crise de confiance qui a paralysé le système financier mondial et menacé l'ensemble des économies des pays développés.**
- **Sous l'impulsion de la France, l'Europe a su apporter une réponse commune et massive** : les 27 ont adopté à l'unanimité un plan d'action, pour **assurer la stabilité de leur système financier**, que chaque pays européen a décliné en fonction de sa propre situation économique. C'est ce qu'a fait la France **avec un plan de 360 Mds € de garanties accordées par l'Etat** afin de rétablir la confiance, et pour que **les banques puissent continuer à financer l'économie, prêter aux entreprises, aux collectivités et aux Français.**
- Parce qu'il fallait agir vite, la mise en œuvre du plan français s'est traduite immédiatement dans **un projet de loi de financement de l'économie, sous la forme d'un collectif budgétaire, adopté par le Parlement en moins d'une semaine.**

En quoi consiste ce plan ?

- **Ce plan répond directement au mal qui affecte les banques dans cette période de crise.** Les banques françaises, même si elles ont pris moins de risques que d'autres, ont été progressivement asphyxiées par la crise de liquidités. Si on vous fournit seulement des ressources pour quelques jours,

comment voulez-vous accepter de prêter à 15 ans pour un projet immobilier, ou à 5 ans pour une création d'entreprise ?

- Pour permettre aux banques de se refinancer, **l'Etat a décidé de donner sa garantie à une société de financement** (la Société Française de Refinancement de l'Economie) **qui prêtera de l'argent aux banques, jusqu'à 5 ans**. En contrepartie, les banques apporteront à cette société de financement des actifs qui sont à leur bilan. Ce dispositif sera mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2009 et la garantie sera plafonnée à 320 Mds €. Naturellement, les banques devront payer l'accès aux liquidités, au prix de marché : **il ne s'agit pas de faire un cadeau aux banques mais de leur permettre de fonctionner !**
- D'autre part, compte tenu de la défiance générale, et de l'augmentation de perception du risque, les banques du monde entier sont engagées dans des opérations de recapitalisation. **Les banques françaises doivent rester compétitives**. C'est pourquoi, **pour renforcer le capital des banques**, une autre société, **la Société de Prises de Participation de l'Etat (SPPE), 100% publique, a été créée**. Elle se financera en empruntant sur le marché avec la garantie de l'Etat. Avec cet argent, elle pourra renforcer les fonds propres des banques, en souscrivant des titres de dette subordonnés. **La garantie sera plafonnée à 40 Mds €** et ce dispositif sera également ouvert aux compagnies d'assurance.
 - **Une première tranche de 10,5 Mds € sera injectée dans les fonds propres des 6 grandes banques françaises** (Banques Populaires, BNPP, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Société Générale) **pour renforcer leur capacité de financement**.
 - Il ne s'agit **pas d'une entrée au capital** puisque **l'Etat ne devient pas actionnaire**, mais d'une **souscription d'obligations émises (TDS) par les banques** qui ont la particularité d'être comptabilisées comme les fonds propres et donc d'accroître la capacité des banques à prêter.
 - **Cette opération rapporte directement de l'argent à l'Etat**. Les banques payent la souscription de leurs obligations par l'Etat.
- **Cette même société pourra intervenir, mais selon une démarche différente, dans une banque en difficulté pour accompagner son redressement**. Les interventions auront alors lieu **directement sous forme d'investissement au capital** (souscription d'actions), comme dans le cas de **Dexia**.

Le contribuable va-t-il payer pour ce plan ?

- Non. Aujourd'hui, les marchés ne font plus confiance aux banques, mais ils savent que les Etats pourront rembourser et leur accordent facilement des crédits. **L'Etat lèvera donc les fonds nécessaires sur les marchés en y apportant sa crédibilité**.
- Ensuite, **l'Etat va prêter plus cher qu'il n'emprunte lui-même** : la société de financement des banques va dégager des bénéfices. **Quant aux investissements en capital, il faut se souvenir d'Alstom** : l'Etat a mis **700 M € pour sauver l'entreprise**, mais il a réalisé **une plus-value de 1,2 Mds €**.

- **Les 360 Mds € de ce plan ne sont en aucun cas des dépenses budgétaires payées par les impôts des contribuables.** Ces sommes sont **des garanties** qui sont octroyées **sans occasionner de dépense**, comme lorsqu'on demande à ses parents de se porter caution pour un prêt. Une dépense interviendrait seulement si une banque faisait faillite et nous mettons tout en œuvre pour que cela n'arrive pas. En revanche, **ces garanties sont facturées**, l'Etat offre une prestation commerciale habituellement offerte par les marchés qui aujourd'hui ne fonctionnent plus. Cette activité est donc rentable !

Quelles sont les contreparties demandées aux banques ?

- Les banques s'engagent à augmenter de **3 à 4 %** le montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers. **C'est 75 Mds € en plus pour le financement de l'économie.**
- Elles ont accepté d'adopter **le code de bonne conduite en matière de rémunérations et de gouvernance récemment élaboré par le Medef et l'AFEP.**
- **L'Etat s'assurera que les banques jouent pleinement le jeu du financement de l'économie :**
 - **Les flux de crédit aux PME devront être publiés mensuellement.**
 - Pour donner une "2ème chance" aux entreprises dans une situation difficile, tout dossier de demande de crédit qui serait repoussé en première analyse devra être transféré à Oséo et réexaminé.
 - Le Gouvernement réclame le "respect des usages de préavis" afin d'empêcher toute "annonce brutale de rupture de crédit".
 - **Le Président de la République a par ailleurs désigné un médiateur du crédit, René Ricol, qui sera à la disposition de toutes les entreprises françaises qui auront des difficultés pour accéder au crédit.**
- Enfin, le Gouvernement négociera avec les assureurs crédit pour qu'ils continuent à offrir aux entreprises les assurances dont elles ont besoin pour obtenir des financements.